



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, mardi 20 juin 2017

### ACTIVATION DU PLAN DEPARTEMENTAL "CANICULE" EN SAVOIE

**Mardi 20 juin 2017, Météo France place le département de la Savoie en vigilance orange canicule en raison d'un pic de chaleur. Ainsi, le Préfet de la Savoie active, dès ce jour, le niveau 3 du plan départemental canicule.**

Ce niveau 3 conduit l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes et les acteurs locaux (maires, établissements de santé et médico-sociaux, services d'urgence et de secours...) à organiser la montée en charge du dispositif préventif et opérationnel pour la prise en charge des personnes vulnérables.

Les décisions mises en œuvre par le préfet seront révisées en fonction de l'évolution des conditions météorologiques et des indicateurs de l'activité sanitaire locale.

#### Recommandations pour éviter les coups de chaleur chez les jeunes enfants

Cet épisode de juin 2017 survient précocement dans la saison. De ce fait, la période scolaire n'étant pas terminée, de nombreuses sorties scolaires et sportives sont prévues par les établissements. La préfecture et l'ARS souhaitent rappeler aux parents et aux encadrants les mesures de prévention indispensables pour éviter les coups de chaleur qui peuvent avoir des conséquences graves et notamment :

- Limitez les sorties aux lieux ombragés et aérés ;
- Proposez les activités physiques le matin ;
- Assurez-vous que tous les enfants disposent d'un chapeau ;
- Mouillez les enfants (avant-bras, nuque et visage notamment) ;
- Faites-les boire très régulièrement.

#### Conseils pour toutes les personnes âgées, fragiles, handicapées, sans domicile :

Il est rappelé également aux personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, les nourrissons, les jeunes enfants, personnes handicapées, ou malades à domicile, personnes dépendantes) et à leurs proches, les conseils utiles en cette période de fortes chaleurs :

- **Maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- **Buvez** régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- **Mangez** en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- **Rafrâchissez-vous** et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour ;
- **Passez, si possible, 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais** ;
- **Évitez de sortir aux heures les plus chaudes** et de pratiquer une

- activité physique ;
- **Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles** à vos proches et dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- **Si nécessaire, demandez conseil à votre médecin traitant**, tout particulièrement en cas de maladie chronique ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

Par ailleurs, les employeurs sont tenus de prendre, de manière pérenne, les mesures visant à assurer la sécurité et à protéger la santé des travailleurs de leurs établissements (aménagement d'horaires, limitation ou report des activités susceptibles d'avoir un effet délétère sur la santé de leurs travailleurs : port de charge, exposition au soleil aux heures les plus chaudes).

### **Savoir reconnaître les signes d'alerte de déshydratation**

- Modification du comportement habituel, grande faiblesse, grande fatigue, difficulté inhabituelle à se déplacer ;
- Maux de tête, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, voire convulsions ;
- Nausées, vomissements, diarrhée, soif ;
- Crampes musculaires ;
- Température corporelle élevée (supérieure à 38,5°C) ;
- Agitation nocturne inhabituelle.

Une plate-forme téléphonique d'information « canicule », accessible au **0800 06 66 66** (*appel gratuit depuis un poste fixe en France, de 9 à 19 heures*) permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les personnes les plus fragiles.

#### **Pour toute information complémentaire :**

Site internet de la préfecture : [www.savoie.gouv.fr](http://www.savoie.gouv.fr)

Site internet de l'ARS : [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)

Site du ministère chargé de la Santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr/>

Site de Météo France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)